

# 1,6% de plus pour les demandeurs d'asile ; 0,3% pour les retraités et les familles...

écrit par Vent d'Est, Vent d'ouest | 30 octobre 2018



Revalorisation de l'allocation pour demandeur d'asile de 1.6% en 2019 et de 0.3% pour les allocations familiales !

C'est proprement scandaleux. Alors que Macron et sa clique rognent sur toutes les dépenses, l'allocation pour demandeur d'asile est 5 fois plus revalorisée que les allocations familiales en 2019. Les familles françaises seront gratifiées d'une augmentation de 0.3%, tandis que l'aide des migrants suivra le cours de l'inflation...

**Conclusion : les familles perdent en pouvoir d'achat, les migrants, non.**

Pour dégager des économies et ainsi respecter le seuil de 3% de déficit du produit intérieur brut (PIB) exigé par la Commission européenne, le gouvernement a décidé d'indexer la majeure partie des prestations en-dessous de la hausse des prix à la consommation. Ainsi, les retraites de base, les allocations familiales et les aides au logement (dont l'APL)

vont être revalorisées de seulement 0,3% en 2019 et 2020, sachant que l'inflation (hors tabac) est attendue à 1,6% en 2018. Les bénéficiaires de ces prestations vont donc perdre en pouvoir d'achat durant les deux prochaines années. Pour ne pas pénaliser les Français les plus modestes, cette désindexation ne va pas s'appliquer aux minima sociaux.

Comme Emmanuel Macron s'y était engagé durant la campagne, la prime d'activité, le minimum vieillesse et l'allocation aux adultes handicapés (AAH) vont même bénéficier de revalorisations exceptions (voir plus loin). Au final, ne seront pas concernées par la sous-indexation de 0,3% les prestations suivantes : – L'allocation de veuvage – L'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), le remplaçant du minimum vieillesse – L'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI) – Le revenu de solidarité active (RSA) – L'allocation de solidarité spécifique (ASS) – L'allocation pour demandeur d'asile (ADA) – L'allocation temporaire d'attente (ATA). Source

Retrouvez cet article et l'info alternative sur : <http://www.contre-info.com>

<http://www.contre-info.com/revalorisation-de-lallocation-pour-demandeur-dasile-de-1-6-en-2019-et-de-0-3-pour-les-allocations-familiales>